

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/09/2025 - B2025/012662 - 2021 B 00203 - 893 575 399 - A LA RENCONTRE
DE L'AUTRE 07

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		17 Boulevard Henri Senecauze		42220 BOURG-ARGENTAL	
SIRET		8 9 3 5 7 5 3 9 9 0 0 0 3 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	68 210	030	13 858
	Immobilisations financières * (1)	040	2 291	042	2 291
Total I (5)		044	70 501	048	13 858
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	49 106	070	49 106
	Clients et comptes rattachés *	072	4 084	074	4 084
	Autres * (3)	080		082	
	Valeurs mobilières de placement	084	93 395	086	93 395
	Disponibilités	092		094	
	Charges constatées d'avance *	096	146 585	098	146 585
	Total II	110	217 086	112	13 858
Total général (I + II)		110	217 086	112	203 228
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 860		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	16 393		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	111 606		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	31 970		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	164 830		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	24 051		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	550		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	13 758		
	Comptes courants d'associés	173	41		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	38 399		
Total général (I + II + III)		180	203 228		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires { }	215		214		
			217		218	434 666	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	4 560		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	439 226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier :3.875 - immobilier :.....)				242	146 921	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244	20 298	
	Rémunérations du personnel*				250	151 204	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	65 107	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254	12 928	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	4		
	260		765				
Total des charges d'exploitation (II)					264	396 462	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	42 764	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294	1 193	
Produits exceptionnels (IV)					290	26 001	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }	347			300	30 336		
	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	5 265	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	31 970	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	31 970	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	5 444		
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	6 462		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	629	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	35 098	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2					370	35 098	
					372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07						Néant ☐ *				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	5 040	452		454		456	5 040			
	Matériel de transport	460	54 749	462	41 764	464	37 951	466	58 562			
	Autres immobilisations corporelles	470	4 609	472		474		476	4 609			
Immobilisations financières		480	2 236	482	685	484	630	486	2 291			
TOTAL		490	66 633	492	42 449	494	38 581	496	70 501			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 255	542	1 008	544		546	3 263			
	Matériel de transport	550	4 528	552	10 668	554	8 244	556	6 952			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 391	562	1 252	564		566	3 643			
TOTAL		570	9 173	572	12 928	574	8 244	576	13 858			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	AUDI Q3	2		3		4		5		
			GA880EZ									
		6		7		8		9		10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1	37 951	8 244	29 707	26 001	-3 706							
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	37 951	580	8 244	582	29 707	584	26 001	586	-3 706	588	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		594	
TOTAL				596	-3 706	585		597		599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPLA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)				Désignation de l'entreprise : A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07				Néant ☒ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			381			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380			
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	434 666
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	434 666
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	6
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	46 244
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	59 419
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	105 667
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 329 005
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	329 005
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

893575399

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07

ADRESSE (voie)

17 Boulevard Henri Seneclauze

CODE POSTAL

42220

VILLE

BOURG-ARGENTAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	243
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	243

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille COTTIN Prénom(s) DOROTHEENom d'usage EZ ZAHOUANY % de détention 40,7407 Nb de parts ou actions 99,00Naissance : Date 29/10/1979 N° Département 42 Commune MONTBRISON Pays FranceAdresse : N° Voie RUE MELONCode postal 42220 Commune BOURG-ARGENTAL Pays FranceTitre (2) Mr Nom de famille EZ ZAHOUANY Prénom(s) RACHIDNom d'usage % de détention 45,2675 Nb de parts ou actions 110,00Naissance : Date 26/05/1977 N° Département 42 Commune SAINT ETIENNE Pays FranceAdresse : N° Voie RUE MELONCode postal 42220 Commune BOURG-ARGENTAL Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

893575399

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07

ADRESSE (voie)

17 Boulevard Henri Seneclauze

CODE POSTAL

42220

VILLE

BOURG-ARGENTAL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025  N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/24		et clos le		31/12/24	
Régime simplifié d'imposition				Régime réel normal		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe							
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07 17 Boulevard Henri Seneclauze 42220 BOURG-ARGENTAL				Mél : scopalra07@gmail.com			
SIRET 8 9 3 5 7 5 3 9 9 0 0 0 3 3				Ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse du principal établissement :							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Hébergement social pour enfants en difficultés				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		35 098		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quindecies A			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				N°			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON				Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
AMPLITUDE 108 Rue De L'avenir 42004 SAINT ETIENNE							
Tél :				Tél :			
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 09/05/25 Lieu : SAINT ETIENNE			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : GERANT			
				EZ ZAHOUANY RACHID			
Signature							
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :							

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G								
RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)	
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
					5	6	7	8
I DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
					0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

A LA RECONTRE DE L'AUTRE 07

Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 03/03/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	203 228,42 €
Chiffre d'affaires	434 665,81 €
Résultat net comptable	31 970,45 €

Fait à SAINT ETIENNE,
Le 27/05/2025.

TRESCARTE SEBASTIEN,
Expert-comptable.

« A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07 »
SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION
A RESPONSABILITE LIMITEE, A CAPITAL VARIABLE
SIEGE : 17 BD Henri Sénéclauze 42220 BOURG ARGENTAL
SIRET 893 575 399 RCS ST ETIENNE

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 mai à 10 heures, les associés de la société A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07, société coopérative de production, à responsabilité limitée, à capital variable, se sont réunis au LVA A la rencontre de l'autre 23B Rue Boissy d'Angias 07100 ANNONAY sur convocation régulière de la gérance.

Tel qu'il en est justifié par la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Sont présents :

- Mme EZ ZAHOUANY Dorothée, associé salarié gérante
- Mr EZ ZAHOUANY Rachid, associé salarié gérant
- Mr EZ ZAHOUANY Djibril, associé salarié

Sont également présents :

- Mr OLLIER David, Comptable, Cabinet AMPLITUDE
- Mr GUILLERAULT Sacha, délégué URSCOP

Tous les associés étant présents ou représentés à l'Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme EZ ZAHOUANY Dorothée, gérante ès qualité.

La Présidente met d'abord à la disposition des associés les documents suivants, à savoir :

- Récépissés de remise en main propre des convocations,
- Registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée,
- Documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2024,
- Rapport de gestion de la gérance,
- Projet de résolutions.

Puis la Présidente rappelle l'ordre du jour de la partie ordinaire de l'assemblée, à savoir :

- Audition du rapport de gestion de la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société "A la rencontre de l'autre 07", après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024, le bilan et le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 224 quater du CGI.

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.

Elle donne en outre quitus à la co-gérance de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société " A la rencontre de l'autre 07" décide, conformément aux dispositions de l'article 36 des statuts, de répartir le montant de l'excédent net de gestion de l'exercice social 2024 : **31 970,45€**

ainsi qu'il suit :

- 25 % à la part travail **soit 7 992.61€**
- 0 % à la réserve légale, celle-ci ayant atteint le plafond équivalent au montant capital le plus haut jamais atteint depuis la création de la société, conformément à l'article 36.1 des statuts
- 50 % à la réserve statutaire dite fonds de développement **soit 15 985.25€**
- 25 % en dividendes **soit 7 992.61€**

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société "A la rencontre de l'autre 07" prend acte de la lecture du rapport spécial du gérant concernant les conventions passées dans la cadre de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce et approuvent telles qu'elles lui sont présentées l'ensemble des dites conventions.

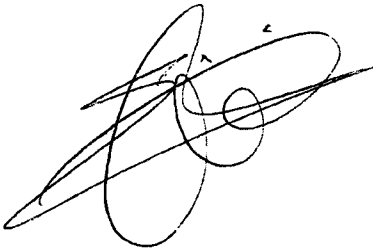
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société "A la rencontre de l'autre 07" confère tous pouvoirs à Mme EZ ZAHOUANY – COTTIN Dorothée et Mr EZ ZAHOUANY Rachid, gérants de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme EZ ZAHOUANY COTTIN Dorothée
Gérante



SCOP A la rencontre de l'autre 07
17 Bd Sénéclauze
42220 BOURG ARGENTAL
0608124168
scopalra07@gmail.com

Mr EZ ZAHOUANY Rachid
Gérant

